

COMITE NATIONAL INTERPROFESSIONNEL DE L'ARACHIDE
« C.N.I.A »

SITUATION COLLECTE COMMERCIALISATION DES ARACHIDES
8^{ème} SEMAINE DU 16 janvier 2017 au 22 janvier 2017

Pour assurer une bonne organisation de la collecte des arachides 2016/2017, les décisions ci-après ont été prises.

Le prix au producteur de la présente campagne 2016/2017 a été arrêté par le CNIA à 210 F/kg.

L'arrêté interministériel n° 18 323 du 07 décembre 2016 a fixé à 210 f cfa par kilogramme le prix plancher de collecte de l'arachide pour la présente campagne 2016 – 2017.

La circulaire n° 2089/MAER/DA du 01 décembre 2016 a fixé le démarrage de la campagne au 01 décembre 2016.

Elle précise notamment que tous les achats doivent se faire aux points de collecte avec l'exception que les centres de réception des exportateurs peuvent être des points de collecte pour les producteurs situés dans un rayon de cinq (5) km.

En application des dispositions de l'arrêté interministériel n° 18 323 du 07 décembre 2016 et de la circulaire n° 2089/MAER/DA du 01 décembre 2016, le Directeur du Commerce intérieur, par lettre circulaire du 13 décembre 2016, a instruit ses services régionaux des diligences à faire notamment au niveau des points de collecte comme des centres de réceptions y compris ceux des exportateurs.

C'est dans ce cadre que le CNIA et le COPEGA se concertent encore pour avoir la liste des exportateurs ainsi que leurs points de collecte et centres de réception.

Pour le moment, le COPEGA compte 32 membres.

Il est rappelé que les membres du COPEGA vendent leurs collectes sur le marché intérieur comme à l'exportation.

La lettre circulaire n° 2146 MAER/DA du 14 décembre 2016 a fixé les prix de collecte des semences certifiées (programme de multiplication de semences) de la campagne agricole 2016 – 2017.

La lettre circulaire n° 2206 MAER/DA du 26 décembre 2016 a demandé de procéder à l'affectation des seccos prioritairement aux porteurs de programmes de multiplication ensuite aux opérateurs retenus pour la collecte des semences écrémées.

Gestion des exportations d'arachides

Les exportations sont permises dans le cadre des lois et règlement en vigueur.

Une taxe sur les exportations est annoncée lors du Conseil interministériel du 28 décembre 2016 : 15 f/kg pour les arachides en coque et 40 f/kg pour les arachides décortiquées.

Remise en état et poinçonnage du matériel de collecte

Les deux opérations menées en même temps sont en cours de réalisation sur tout le territoire national par les détenteurs de points de collecte en rapport avec les services régionaux du Ministère du Commerce, du Secteur Informel, de la Consommation, de la Promotion des Produits Locaux et des PME.

Attribution des points de collecte

Des réunions de concertation ont été organisées sous l'égide du CNIA au niveau des régions de Diourbel (le 24 novembre 2016), de Kaolack (le 25 novembre 2016) et de Ziguinchor (le 26 novembre 2016) qui abritent les centres de réception des arachides d'huilerie des unités industrielles en présence des différents acteurs (huiliers, opérateurs privés stockeurs, organisations de producteurs ...) pour procéder à l'affectation provisoire des points de collecte.

La situation provisoire des points de collecte attribués se présente comme suit au 11 janvier 2017 (les points de PATISEN en relation avec l'Organisation de Producteurs CCPA et l'opérateur MANOBI ne sont pas encore confirmés) :

STRUCTURES	POINTS DE COLLECTE	NOMBRE D'OPERATEURS
CAIT	154	51
COPEOL ZONE CENTRE	511	224
COPEOL ZONE SUD	36	1
SOUS TOTAL COPEOL	547	224
SONACOS ZONE NORD	459	112
SONACOS ZONE CENTRE	619	230
SONACOS ZONE SUD	363	192
SOUS TOTAL SONACOS	1441	502
WAO	139	43
PATISEN		
TOTAL	2281	692

NB : le total des opérateurs est inférieur au nombre de points de collecte, chacun pouvant en avoir plusieurs et livrer à différentes structures.

Retrait des agréments et remise des documents de commercialisation

Les opérations sont en cours.

Les documents de commercialisation (reçus d'achat, lettres de voitures) et les cachets remis aux Chefs de village des lieux d'implantation des points de collecte pour l'authentification de l'origine des graines sont aussi parties intégrantes du dispositif mis en place.

Ces supports sont indispensables pour établir la traçabilité des opérations de collecte, d'évacuation et de réception des graines.

Situation des réceptions au 22/01/2017

La situation des réceptions dans les différents centres se présente comme suit :

➤ SONACOS

STRUCTURES	Cumul réceptions	Camions en attente
LYNDIANE	22 802 209	6
DIOURBEL	14 197 191	3
LOUGA	6 945 446	1
ZIGUINCHOR	5 657 210	13
Total SONACOS	49 602 056	23

SONACOS a reçu un total de **49 602 T 056** au 22 janvier 2017.

Il y a **23** camions en attente.

➤ COPEOL

COPEOL a reçu un total de **36 873 T 011** au 22 janvier 2017.

Il y a **3** camions en attente.

➤ CAIT

Le CAIT a reçu un total de **28 T 027** au 22 janvier 2017.

Le CAIT n'a pas encore repris ses réceptions.

Le tonnage initialement reçu sert de test pour déterminer les caractéristiques des arachides issues de l'hivernage 2016.

➤ WAO (West African Oils)

WAO a reçu un total de **9 132 T 272** au 22 janvier 2017.

Il n'y a pas de camions en attente.

➤ **PATISEN**

PATISEN a confié sa collecte à MANOBI qui compte travailler avec le CCPA.

Le résultat des négociations entre MANOBI et le CCPA n'est pas encore transmis au CNIA.

Synthèse des réceptions (kg)

Au 22 janvier 2017, la synthèse des réceptions se présente comme suit :

STRUCTURES	Cumul réceptions	Camions en attente
SONACOS	49 602 056	23
COPEOL	36 873 011	11
CAIT	28 027	-
WAO	9 132 272	-
PATISEN		-
Total	95 635 366	34

Pour la campagne 2015 – 2016 qui avait débuté au 16 novembre 2015, la huitième semaine de collecte (du 04 janvier 2016 au 10 janvier 2016) se présentait comme suit au 10 janvier 2016 :

STRUCTURES	Cumul réceptions
SUNEO	6 171 111
COPEOL	16 898 209
CAIT	222 287
WAO	1 801 118
PATISEN	
Total	25 092 725

Il convient de noter que la présente campagne 2016 – 2017 avec un tonnage de **95 635 T 366** à la 8^{ème} semaine, a largement dépassé celle de **2015 – 2016** dont la collecte totale des huiliers au **12 juin 2016**, n'était que de **46 652 T 562**.

Financement des acteurs

Les créances des opérateurs sur l'Etat (subvention intrants) sont en cours de règlement.

L'Etat prévoit de renouveler le fonds de commercialisation pour la constitution d'un stock de semences d'arachide de 55.000 T de certifiées et 20.000 T d'écémées pour un montant de 11,5 milliards logé à la CNCAS.

Concernant le paiement des réceptions par les huiliers, les ressources financières sont disponibles pour leurs règlements réguliers.

SONACOS SA : les réceptions payées s'élèvent à **11 583 309 237 F CFA** au 22 janvier 2017 avec un reliquat de **232 556 919 F CFA**.

COPEOL : les réceptions payées s'élèvent à **9 056 417 105 F CFA** au **22 janvier 2017** avec un reliquat de **143 919 228 F CFA**.

WAO a payé ses réceptions à hauteur de **2 154 655 908 F CFA** au 22 janvier 2017.

Situation des exportations au 22 / 01 / 2017

Le COPEGA a déjà donné une première liste de **32** exportateurs agréés avec leurs contacts et centres de réception.

Le CNIA a eu plusieurs séances de travail avec le COPEGA sans qu'il y ait pour le moment un accord sur un dispositif précis de travail notamment en ce qui concerne les quantités d'arachide collectées et leurs répartitions entre les destinations intérieures et les exportations.

Cette liste a été communiquée aux Directions de l'Agriculture (DA), de la Protection des Végétaux (DPV) et du Commerce Intérieur pour suivi.

Les collectes et exportations des membres du COPEGA ne sont pas encore disponibles au CNIA.

Dakar, le 24 janvier 2017